



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Mot de la présidente

Volume 19 # 4

Le 8 octobre 2020

J'aurais aimé commencer cet article en vous annonçant que, lors de nos instances que nous avons eues en septembre et octobre avec les collègues de la fédération (FSE) et de la centrale (CSQ), nous avons reçu de bonnes nouvelles de la part de nos équipes de négociation nationale. Et bien non! Le gouvernement vit dans une bulle (sic!), tout à fait déconnecté de la réalité des employés de l'État. Comment attirer les jeunes vers la profession enseignante? En ajustant le salaire des enseignants à l'entrée de la profession. Comment résoudre le problème de la pénurie de main d'œuvre? En interpellant nos retraités qui ont parfois donné leur démission en acceptant une pénalité actuarielle à leur fonds de pension. Nous passons nos journées à prendre soin des élèves, mais y aura-t-il un gouvernement pour prendre soin de nous? Nous ne sommes qu'en octobre et nous recevons plusieurs appels d'enseignants épuisés; **il est temps que ça change, maintenant et significativement!**

Plus que jamais, nous devons continuer et accentuer notre soutien envers nos équipes de négociation. Et puisqu'en raison de la pandémie, il y a des activités de mobilisation qui sont difficiles à déployer, nous avons demandé d'actualiser les plans d'actions et de mobilisation. C'est ce que nous vous présenterons pour adoption (vote) lors de l'Assemblée générale du 20 octobre 2020 qui se tiendra de façon virtuelle (via ZOOM) à 18 h; les modalités vous parviendront par courriel.

L'état de situation présentée au printemps est déjà loin et il fallait vous laisser refaire vos forces pendant la période estivale. Mais nos demandes sectorielles et intersectorielles sont plus que jamais actuelles : pour plusieurs élèves, les dommages collatéraux (sociaux et psychologiques) dus au confinement se feront sentir pour plusieurs années, et ces élèves sont dans nos classes, au secteur des jeunes, en formation professionnelle ou en formation générale aux adultes. Nos conditions d'exercice continuent de se dégrader avec, en plus, une absence de reconnaissance de notre tâche. Pourquoi ne pas reconnaître notre autonomie professionnelle en nous permettant de faire du télétravail, surtout en ce temps de pandémie où même la CNESST, la Santé publique et le ministre par le biais de la Foire aux questions le recommandent? Vos délégués syndicaux nous ont signifié l'importance de faire le point avec vous sur l'état des discussions aux tables de négociation afin que tous les membres soient en appui à nos équipes de négociation qui travaillent sans relâche à proposer des solutions à la partie patronale pour conclure cette ronde de négociation à la satisfaction des deux parties.

Même si le contexte des rencontres virtuelles est loin d'être idéal, je suis confiante que vous serez nombreux à participer à cette importante Assemblée générale. À bientôt et bon congé de l'Action de grâce!

ACTION MOBILISATION

Comme vous le savez, le plan d'action-mobilisation a été accepté par l'Assemblée générale en novembre 2019. Depuis ce temps, le contexte a beaucoup changé... Mais la crise due à la COVID-19 et la période de confinement n'ont pas amélioré nos conditions de travail et d'exercice.

C'est pourquoi il est temps d'actualiser notre plan d'action-mobilisation pour continuer d'appuyer nos équipes de négociation en contexte de pandémie.

À cet effet, vous êtes attendus à l'Assemblée générale du 20 octobre prochain dans le confort de votre foyer afin de vous prononcer sur différents scénarios. Soyons-y nombreux parce qu'**IL FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT!**

Des documents payants... \$\$\$

Pour le personnel enseignant, le traitement salarial est établi selon la scolarité et **l'expérience**; il importe de fournir à la Commission scolaire les relevés de notes, expérience de travail, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels ou copie de la demande de ces documents adressée par l'enseignant à l'institution qui les émettra (voir clause 6-3.01).

Pour la reconnaissance des années d'expérience (clause 6-4.08), le Centre de services scolaire reconnaît toutes les années d'expérience additionnelles si les documents (provenant de centre de services scolaires différents ou d'établissements reconnus) lui sont soumis **avant le 1^{er} novembre**. Le réajustement de traitement faisant suite à un changement dans les années d'expérience **prendra effet rétroactivement au début de l'année scolaire en cours**.

COVID-19: MISE À JOUR DE VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE VOYAGE

À compter du 1^{er} octobre 2020, SSQ Assurance couvrira désormais tous les frais médicaux d'urgence, incluant ceux reliés à la COVID-19, dans un pays de destination ayant un avis du gouvernement canadien d'éviter tout voyage non-essentiel (niveau 3).

Pour être admissibles à cette couverture, les assurés **devront présenter un état de santé bon et stable avant le départ**.

Également à compter du 1^{er} octobre 2020, l'assurance annulation et interruption de voyage sera maintenant offerte dans les cas suivants (*voir le site voyage.gc.ca pour des informations concernant les niveaux*) :

Avant le départ Si l'avis de votre pays de destination passe d'un niveau de 1-2 à 3 ou 4* avant votre départ, il sera alors possible d'annuler votre voyage.

Durant le voyage Si l'avis de votre pays de destination passe d'un niveau 1-2 à 3 durant votre séjour, vous aurez le choix de rester en voyage, tout en conservant votre protection d'assistance voyage, ou d'interrompre celui-ci et revenir au pays dans un délai maximum de 14 jours.

Toutefois, si l'avis du gouvernement passe à un niveau 4, vous devrez obligatoirement interrompre votre voyage et revenir au pays dans un délai maximal de 14 jours, à défaut de quoi vous perdrez votre protection d'assistance voyage.

Information de SSQ en date du
22 septembre 2020



Il est important de ne pas oublier que si vous prévoyez faire en voyage à l'extérieur du Canada, il est possible qu'à votre retour, vous soyez obligés de vous placer en isolement préventif pour une période de 14 jours, et ce, à vos frais.

TÂCHE OFFICIELLE



Lundi le 15 octobre, la tâche de tout le personnel enseignant sera officielle. Il importe de prendre toutes les ententes en lien avec la reconnaissance de temps dans la tâche avant de procéder à sa signature.

Un rappel... Pour le secteur Jeunes : le temps reconnu et fait **en dehors de l'horaire** (en soirée, pendant l'heure du dîner, avant le début de la journée, etc.) doit être déduit de l'horaire du 57 h 36 min./cycle. Donc il se peut qu'une personne remette à la direction un horaire totalisant moins que 57 heures 36 min. Par exemple, s'il est reconnu 60 minutes pour le Conseil d'établissement + 45 minutes pour les activités étudiantes en dehors de l'horaire (dîner de Noël, spectacle en soirée, etc.) le total d'heures à placer à l'horaire sera de **55 heures 51 minutes**.

De plus, les heures réalisées en dehors de l'horaire pour les trois (3) rencontres de parents et le temps pour assister aux dix (10) rencontres collectives (assemblée d'école, rencontres cycles/degrés, ou autres) convoquées par la direction sont compensables en enlevant du TNP. En effet, la convention prévoit qu'il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments de cette compensation de temps pour ce dépassement de tâche.

Pour ce faire, deux choix sont possibles pour compenser ce dépassement de tâche en raison des trois (3) rencontres de parents et des dix (10) rencontres collectives.

1- Accepter la proposition de la direction de placer à l'horaire seulement 8 heures de TNP au lieu de 9 heures ce qui représente un total de 20 heures pour rencontrer les parents et assister aux dix (10) rencontres collectives convoquées. Ainsi avant même de prendre en considération d'autres tâches réalisées en dehors de l'horaire, vous devrez présenter un horaire totalisant 56 heures 36 min au lieu de 57 heures 36 min.

OU

2- Placer 9 heures de TNP et valider auprès de la personne déléguée syndicale la procédure convenue pour informer la direction des semaines ou des journées que vous prévoyez ne pas faire le TNP prévu à l'horaire en compensation des trois (3) rencontres de parents et des dix (10) rencontres collectives. À vous de faire votre choix !

INFORMATIONS IMPORTANTES



Dans la Foire aux questions du ministère du 7 octobre 2020 (Q145 et Q146), il est recommandé de revoir l'organisation du travail afin de favoriser l'utilisation des moyens technologiques et de travailler de la maison pour accomplir les « autres tâches » qu'en présence des élèves.



Même si la situation ne le permet pas pour le moment, nous vous rappelons que pour obtenir un congé sans traitement pour motif « voyage, une demande écrite comportant les dates prévues d'absence doit être remise à la direction du Service des ressources humaines avant le 1^{er} décembre; veuillez contacter M. Claude Bradet pour plus d'informations.

B A B I L L A R D

En raison de la pandémie, la session de préparation à la retraite est offerte de façon virtuelle, à différents moments selon les sujets donnés. Pour vous inscrire (aux frais du Syndicat), veuillez contacter **Carolynne** au bureau (418-695-1609). Faites vite ! Les places sont limitées !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 20 octobre 2020
À 18 h, salle ZOOM

Vous recevrez le lien par courriel pour y participer.
Soyons-y nombreux !

PORT DU CHANDAILS

À TOUS LES JEUDIS
SOLIDARITÉ !!!



PAYES D'ÉTÉ 2021

Pour le personnel enseignant permanent et en voie de permanence du secteur Jeunes :

Les QUATRE versements prévus à l'été 2021 seront divisés pour faire CINQ payes d'été (5 versements à 80 % au lieu de 4 versements à 100 %)

Signature de contrats

Cette année, les modalités de signature de contrat seront les mêmes pour le personnel enseignant des secteurs primaire et secondaire (il n'y aura donc pas de signature des contrats dans les établissements au secondaire comme c'était le cas les années précédentes).

Le processus de signatures de contrats est débuté au Centre de services scolaire De La Jonquière. Vous avez reçu ou recevrez une invitation par courriel pour vous présenter à la réception du Centre administratif pour signer votre contrat. Si vous avez des questions ou des incompréhensions, vous devez signer votre contrat et contacter le Syndicat dans les meilleurs délais.

BILLETS MÉDICAUX

IMPORTANT

Lorsque vous devez remettre un **certificat médical** pour un dossier d'invalidité ou de CNESST pour cause de maladie, de retrait préventif ou d'accident du travail, vous devez l'acheminer **directement** au Centre de services scolaire à l'attention de **Mme Christine Girard** ou le transmettre par courriel à rh-absences@csjonquiere.qc.ca et aviser votre direction de votre absence.

Prenez note qu'en cas d'absence pour maladie, le billet médical doit indiquer obligatoirement **LE DIAGNOSTIC ET LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE**. Un billet comportant une indication **absence pour raison médicale** ne constitue aucunement un diagnostic au sens de la convention collective.